



Rentrée^{21/22}
SCOLAIRE

**GUIDE
DE LA RENTRÉE
2021 / 2022**



VILLENEUVE 
SAINT-GEORGES

Calendrier

SCOLAIRE

2021 / 2022

RENTÉE DES CLASSES

jeudi 2 septembre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

du samedi 23 octobre
au dimanche 7 novembre

VACANCES DE NOËL

du samedi 18 décembre
au dimanche 2 janvier

VACANCES D'HIVER

du samedi 19 février
au dimanche 6 mars

VACANCES DE PRINTEMPS

du samedi 23 avril
au dimanche 8 mai

VACANCES D'ÉTÉ

fin des cours :
mercredi 6 juillet 2022



Chères Villeneuvoises, Chers Villeneuvois.

Cette rentrée scolaire s'annonce encore une fois, difficile et pleine de défis.

Elle se déroule au cœur d'une crise sanitaire qui n'en finit plus et doit se faire dans le strict respect du protocole sanitaire imposé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

À l'heure où nous bouclons l'impression de ce guide, nous n'avons pas toutes les dernières directives sanitaires pour organiser l'accueil des élèves dans les classes de nos écoles maternelles et élémentaires. Néanmoins, ce livret vous permettra d'obtenir toutes les informations concernant la scolarisation de vos enfants et de découvrir tous les services à votre disposition pour faciliter vos démarches liées à leur quotidien scolaire.

Vous y trouverez aussi tous les renseignements utiles pour faciliter la rentrée : les calendriers scolaire et périscolaire, la restauration et la tarification des services que vous pourrez utiliser durant cette année.

Les équipes de la ville, mon équipe et moi-même, resterons à votre écoute, tout au long de cette année, afin que chacun de nos jeunes Villeneuvois puisse bénéficier de l'accès à

l'éducation ainsi que d'une scolarité dans les meilleures conditions possibles, c'est un devoir qui nous incombe.

Une éducation de qualité est une condition première de réussite scolaire, d'intégration sociale et de réussite professionnelle. Cette conviction, je l'ai partagée tout au long de ma carrière d'enseignant puis de Principal de collège. En tant que Maire, je me fais un devoir que chaque enfant villeneuvois soit accompagné vers la réussite, quelles que soient ses difficultés scolaires, sociales ou ses handicaps.

Madame, Monsieur, soyez assurés de mon engagement et celui de toute mon équipe pour un service public performant et accessible à toutes les familles Villeneuvoises.

Très bonne rentrée à tous nos écoliers, nos écolières et à leurs familles.

Sincèrement à vous.
Philippe Gaudin.

Maire de Villeneuve-Saint-Georges

Une semaine À L'ÉCOLE

Les jours de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

ÉCOLES MATERNELLES :

Anatole France, Anne Sylvestre, Berthelot, Condorcet, Marc Seguin, Paul Bert et Saint-Exupéry

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

ÉCOLES MATERNELLES RATTACHÉES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES AVEC DES HORAIRES DÉCALÉS DE 10 MN :

Jean de la Fontaine, Jean Zay, Paul Vaillant Couturier et Victor Duruy.

	7h00-8h20	8h20-11h20	11h20-13h20	13h20-16h20	16h20-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h00	18h00-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs					
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir

Les établissements SCOLAIRES

GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE

36 avenue Anatole-France
Maternelle : 01 43 89 81 10
Elémentaire : 01 43 89 08 42

ECOLE PRIMAIRE ANNE SYLVESTRE

1-3 rue Paul-Verlaine
01 56 32 98 01

GRUPE SCOLAIRE BERTHELOT

32 rue Curie
Maternelle : 01 43 82 35 83
Elémentaire : 01 43 89 08 69

GRUPE SCOLAIRE CONDORCET

Rue Condorcet
Maternelle : 01 43 89 03 44
Elémentaire A : 01 43 89 02 92
Elémentaire B : 01 43 86 41 96

ECOLE MATERNELLE JEAN-DE-LA FONTAINE

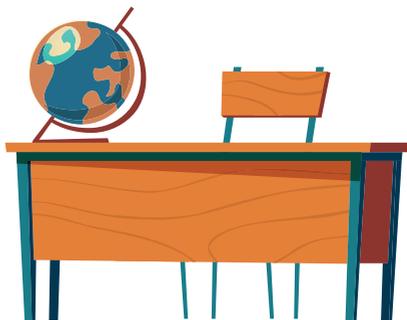
Rue Albert-Camus
01 43 82 25 60

ECOLE MATERNELLE JEAN-ZAY

8 allée Mozart
01 43 89 41 88

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

48 rue Henri-Janin
01 43 89 34 87



GRUPE SCOLAIRE MARC-SEGUIN

111 avenue Anatole-France
Maternelle : 01 43 89 06 94
Elémentaire : 01 43 89 12 22

GRUPE SCOLAIRE PAUL-BERT

Maternelle - Place Mouliérat :
01 43 82 28 34
Elémentaire - 36 bis avenue de Choisy :
01 43 89 05 32

ECOLE MATERNELLE PAUL-VAILLANT-COUTURIER

Parc de Beauregard
01 43 89 05 58

GRUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

8 rue Saint-Exupéry
Maternelle : 01 43 89 14 15
Elémentaire A : 01 43 89 13 35
Elémentaire B : 01 43 82 63 60

ECOLE MATERNELLE VICTOR-DURUY

12 rue de Garibaldi
01 43 86 59 40

Les accueils PÉRISCOLAIRES



ACCUEILS DU MATIN À PARTIR DE 7H

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire ouvert à partir de 7h jusqu'à l'ouverture des classes.

Les enfants sont accueillis par des animateurs, qui leur proposent une collation et des activités ludiques.

LA PAUSE DU MIDI ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles (de 11h20 à 13h20 pour certaines maternelles). Animateurs, Atsem et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas pour les élèves.

Les repas, équilibrés, sont élaborés par une diététicienne. Un repas végétarien et un repas sans viande sont au menu chaque semaine.

Les menus sont affichés dans chaque école, à la direction de l'éducation et disponibles sur www.villeneuve-saint-georges.fr.

ACCUEILS DU SOIR ET ÉTUDES DIRIGÉES

En maternelle de 16h30 à 19h dans toutes les écoles : les enfants prennent leur goûter et participent à des activités récréatives encadrées par des animateurs.

En élémentaire dans toutes les écoles :

- de 16h30 à 18h : étude dirigée encadrée par des enseignants.
- de 18h à 19h : accueil encadré par des animateurs.

Les accueils DE LOISIRS

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires accueillent les enfants les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

Durant la journée, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés.

Les structures sont ouvertes de 7h à 19h, l'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur place.

Les sorties des enfants s'échelonnent de 17h à 19h.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs. Celui-ci est disponible auprès des structures d'accueil et à la direction de l'éducation.

Les accueils de loisirs maternels	Les écoles concernées
Accueil de loisirs maternel Victor-Duruy 12 rue de Garibaldi - 01 43 86 86 69	Maternelle Paul Vaillant Couturier Maternelle Victor Duruy
Accueil de loisirs maternel Jean-Zay 8 allée Mozart - 01 43 89 52 14	Maternelle Anatole France Maternelle Jean Zay
Accueil de loisirs maternel La Fontaine Rue Albert-Camus - 01 43 82 49 11	Maternelle Berthelot Maternelle Jean de La Fontaine
Les accueils de loisirs mixtes / élémentaires	Les écoles concernées
Accueil de loisirs mixte Condorcet Rue Condorcet - 06.73.04.13.37	Primaire Anne Sylvestre Maternelle Condorcet Elémentaires Condorcet A et B
Accueil de loisirs mixte Saint Exupéry	Maternelle Paul Bert Maternelle Marc Seguin Maternelle Saint-Exupéry Elémentaires Saint-Exupéry A et B
Accueil de loisirs élémentaire Anatole France 42 avenue Anatole-France - 01 43 82 63 63	Elémentaire Berthelot Elémentaire Anatole France Elémentaire Jules Ferry Elémentaire Marc Seguin Elémentaire Paul Bert

Les transports À L'ÉCOLE



TRANSPORT SCOLAIRE

Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre qui habitent dans les quartiers Belleplace-Blandin. Une carte de transport est délivrée à chaque enfant après réception du dossier complet (renseignements à la direction de l'éducation).

TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Un car municipal est mis à disposition des enfants d'élémentaire et de maternelle du quartier Triage pour les emmener le matin et les redéposer le soir les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry.

LE MATIN		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Paul Bert (accueil possible dès 7h00 à l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert)	8h30	Saint-Exupéry
LE SOIR		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Saint-Exupéry	17h50	Paul Bert (accueil possible jusqu'à 19h00 à l'accueil périscolaire Paul Bert)

Ces horaires peuvent varier de 5 à 10 minutes suivant l'intensité de la circulation.

L'inscription aux DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités périscolaires et extrascolaires, l'inscription administrative est obligatoire. Pour cela, il faut impérativement compléter la « fiche enfant – Activités périscolaires » disponible dans les centres de loisirs et à la direction de l'éducation.

RÉSERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL

• **Les accueils périscolaires** (matin, pause méridienne et soir dans les écoles - mercredi au centre de loisirs)
Aucune réservation anticipée n'est à effectuer pour que votre enfant participe aux différentes activités périscolaires. L'inscription se fait le jour J auprès de l'équipe d'animation de l'accueil du matin ou auprès de l'enseignant de votre enfant.

• **Les accueils aux centres de loisirs durant les vacances scolaires**

Pour chaque période de vacances scolaires, un système de réservation est mis en place.

Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dès le premier jour des vacances scolaires pour les vacances scolaires suivantes, dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur www.villeneuve-saint-georges.fr.

Ils devront être retournés au plus tard, 3 semaines avant chaque période de petites vacances scolaires et 1 mois avant les grandes vacances estivales.

Pour cette nouvelle année scolaire, chaque famille disposant de son espace personnalisé (espace famille) sur le site de la ville www.villeneuve-saint-georges.fr, rubrique compte citoyen, pourra procéder à la réservation en ligne des journées d'accueil de loisirs (vacances scolaires).

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer votre participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils du matin et du soir...). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

$$\text{Quotient familial} = \frac{[(\text{revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\div \text{nombre de parts fiscales}}$$

Pour faire calculer votre quotient familial, rendez-vous à la direction de l'Éducation :

du lundi 23 août au samedi 16 octobre 2021

Documents à fournir pour la constitution de votre dossier :

- Votre avis d'imposition ou de non-imposition des revenus de 2020 ;
- Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Le livret de famille.



Les familles qui n'effectueront pas cette démarche durant les délais impartis seront assujetties par défaut à la tranche la plus élevée. La direction de l'éducation ne procédera pas au calcul rétroactif du quotient familial.

LES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois et sont à régler à la direction de l'Éducation.

Différents modes de paiement sont proposés :

- prélèvement automatique (adhésion sur simple demande)
- espèces
- chèque
- carte bancaire

Vous avez également la possibilité de régler vos factures en ligne à partir de votre espace famille via l'espace citoyen sur le site de la ville www.villeneuve-saint-georges.fr. Le mode d'emploi pour créer votre espace famille est disponible sur le site de la ville et à la direction de l'Éducation.

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH mercredi et vacances		étude dirigée (forfait au mois) ⁽³⁾			Séjours de vacances (tarif journalier) ⁽⁴⁾
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire (1)	Journée (sans repos)	½ Journée (sans repos)	1 enfant	2 enfants (2)	3 enfants et plus ⁽²⁾	
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €	0,51 €	2,16 €	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €	17,00 €	
2	de 251 à 350	0,95 €									
3	de 351 à 450	1,54 €	1,01 €	0,80 €	2,83 €	1,41 €	22,22 €	21,21 €	20,34 €	25,30 €	
4	de 451 à 550	1,82 €	1,35 €	1,07 €	3,94 €	1,97 €	24,90 €	23,71 €	22,57 €	31,50 €	
5	de 551 à 650	2,22 €									
6	de 651 à 750	2,50 €	1,69 €	1,33 €	5,10 €	2,56 €	27,13 €	25,98 €	24,83 €	37,70 €	
7	de 751 à 850	2,97 €									
8	de 851 à 950	3,40 €									
9	de 951 à 1050	3,99 €									
10	de 1051 à 1150	4,51 €									
11	plus de 1151	5,15 €									
Non Villeneuveois		6,12 €	2,03 €	1,59 €	6,12 €	3,06 €	32,55 €	31,17 €	29,80 €	44,00 €	

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

(4) Des abattements sont prévus : -10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant - 15%

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h. Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarifs
Retard après 19h	5€ par ¼ d'heure par enfant
ALSH (vacances scolaires)	Tarifs
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Service affaires scolaires et périscolaires

29 rue Henri-Janin

01 71 34 60 03

enfance@villeneuve-saint-georges.fr

HORAIRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h30 à 12h.

Tous les samedis du mois de septembre à partir du 4 septembre 2021 puis un samedi par mois, d'octobre à juillet 2022, de 8h30 à 12h hors jours fériés et vacances scolaires (voir samedis ouverts sur www.villeneuve-saint-georges.fr).

HORAIRES DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- Les lundis et jeudis de 13h30 à 17h.
- Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Les samedis de 8h30 à 12h.



DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Service Affaires scolaires et périscolaires
29 rue Henri-Janin
01 71 34 60 03
enfance@villeneuve-saint-georges.fr